

**4<sup>TA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2024**  
**RIUNIONE DI I 19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2024**

**4<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024**  
**RÉUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2024**

N° 2024/E4/066

**Question orale déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI  
au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA  
CORSE »**

**OBJET : DÉPLAFONNEMENT TEMPORAIRE DU NOMBRE DE TICKETS-  
RESTAURANTS DANS LES SUPERMARCHÉS DE CORSE.**

Monsieur le Président,

La conférence sociale mise en place en 2018 pour répondre à la crise des gilets jaunes avait mis en exergue que les prix de biens de première nécessité, alimentaires principalement, mais aussi le carburant, étaient plus chers en Corse, notamment en raison du transport lié à l'insularité, pour des processus de distribution propres à notre île ou par des situations de quasi-monopole conduisant à la maîtrise du marché et de fait, à la pratique de prix élevés.

Un comble dans une île touchée par la précarité qui, de toutes les régions métropolitaines françaises, a le PIB le plus faible.

La censure du Gouvernement a eu pour effet de suspendre les travaux parlementaires, parmi lesquels le budget national et bon nombre de textes en cours d'examen.

Une mesure passée inaperçue dans l'actualité politique a pourtant des conséquences ravageuses pour les ménages les moins aisés : les restrictions d'usage des tickets restaurants. Depuis le Covid, la loi avait été adaptée temporairement pour qu'ils soient utilisables dans les supermarchés pour des produits non directement consommables. Ça devait être prorogé, mais la chute du Gouvernement et l'ajournement des débats fait que ça ne pourra pas l'être au 1<sup>er</sup> janvier et qu'il faudra attendre plusieurs semaines avant que ça redevienne possible.

Combien d'insulaires utilisent cet avantage en nature pour faire leurs courses et faire face au quotidien ?! Début 2025, ils ne pourront plus le faire et les budgets de ces nombreux foyers seront impactés négativement, même si un accord unanime semble se dégager au Parlement pour rétablir cette possibilité dans les meilleurs délais.

Parallèlement, les enseignes de distribution et les petits commerçants n'ont pas tous la même politique quant aux proportions de paiement avec les tickets restaurants. Beaucoup limitent à deux tickets par séquence d'achat.

Or, nous sommes en période de fêtes, et il conviendrait que les corses puissent utiliser et optimiser leurs carnets de tickets avant le 1<sup>er</sup> janvier, date à laquelle les restrictions découleront de la loi en attendant que le Parlement ne se réunisse à nouveau.

Pour ce faire, je tenais à vous soumettre une proposition concrète, juste et équilibrée, tendant à proposer dès aujourd'hui, via la conférence sociale ou via une prise de position officielle de l'Assemblée de Corse, que les grandes enseignes de distribution ayant eu à participer à la conférence et qui constituent la majorité des distributeurs de denrées dans notre île s'accordent sur un déplafonnement provisoire des paiements en tickets restaurants pour que les insulaires puissent déstocker leurs carnets au plus vite. Pour les supermarchés, ça garantirait également le maintien d'un bon niveau de consommation. Et pour les corses, un pouvoir d'achat amélioré. En ces temps moroses et incertains, ce serait, je pense, de bon aloi et une démarche gagnant-gagnant pour tout le monde.

Je vous remercie.